



Désinflation et déflation

DOCUMENT D'INFORMATION

On confond parfois les termes **désinflation** et **déflation**.

La **désinflation** est la baisse du taux d'accroissement du niveau moyen des prix. Par exemple, entre 1981 et 1983, le taux annuel d'augmentation de l'*indice des prix à la consommation* (IPC) au Canada est tombé d'environ 12 % à environ 4 %. Et, de nouveau, de 1990 à 1992, le rythme annuel de progression de l'IPC est descendu de 5 % à 2 %.

La **déflation** peut être définie comme une chute persistante des prix, soit une situation où la variation annuelle de l'IPC est de sens négatif plusieurs années de suite. Au Canada, on a connu le meilleur exemple de déflation au cours des années trente, lorsque les prix ont fléchi de plus de 20 % en quatre ans.

La spirale d'endettement et de déflation

La grande dépression des années trente illustre bien l'effet boule de neige que peut avoir la déflation : la contraction des dépenses entraîne une chute des prix et une baisse de l'activité économique qui s'auto-entretient. De fait, les particuliers et les entreprises percevaient des revenus inférieurs pour payer leurs dettes, ce qui entraîna une nouvelle baisse de prix selon un processus que les économistes dénomment spirale d'endettement et de déflation. L'écart entre les taux d'intérêt des obligations d'État et ceux des obligations du secteur privé s'élargit, et il devint plus malaisé d'obtenir des crédits. Cette spirale d'endettement et de déflation accentua la chute des prix des biens immobiliers et des matières premières et celle des autres prix.

Mais toutes les baisses de prix ne sont pas aussi dommageables. Certaines sont dues aux progrès de la *productivité* plutôt qu'à la diminution des dépenses. Dans ce cas, les pressions à la baisse sur les prix se traduisent par un accroissement des revenus réels. La réduction constante des tarifs des services de télécommunications et des prix des ordinateurs personnels depuis dix ans en offre un exemple concret.

Le maintien du taux d'inflation à l'intérieur de la fourchette cible

Néanmoins, tout comme l'*inflation* généralisée, la déflation généralisée accroît l'incertitude et a des conséquences négatives sur la croissance économique. La Banque du Canada agit de manière à éviter à la fois une inflation et une déflation marquées et traite le risque de franchissement de la limite supérieure ou inférieure de la fourchette cible avec la même attention.

Depuis la fin de 1995, les limites de la *fourchette cible de maîtrise de l'inflation*, mesurée par l'indice des prix à la consommation, sont fixées à 1 et 3 %. L'engagement de la Banque de ramener le taux de variation des prix à l'intérieur de la fourchette cible s'il dépasse la limite supérieure ou s'il franchit la limite inférieure réduit le risque de voir les anticipations déflationnistes se répandre si l'inflation descend temporairement au-dessous de la fourchette définie comme objectif.

Dans ce contexte, il est fort peu probable que de petites baisses de prix sur de courtes périodes soient de nature à enclencher une spirale d'endettement et de déflation.